



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/483  
20 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 20 JUIN 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre que le Président du Gabon, S. E. El Hadj Omar Bongo, m'a demandé de vous transmettre au sujet de la situation régnant actuellement dans la République du Congo.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

[Original : français]

Lettre datée du 16 juin 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Gabon

Le Comité international de médiation, réuni à ce jour, 16 juin 1997, à Libreville, pour examiner la situation grave qui prévaut au Congo, est parvenu à la conclusion suivante :

Le cessez-le-feu, en vigueur depuis le 15 juin 1997, est particulièrement précaire. Il est par conséquent impérieux, si l'on veut éviter une reprise des combats avec des conséquences dramatiques pour les populations et la stabilité du pays, voire de la région tout entière, d'invoquer rapidement les clauses pertinentes de la Charte des Nations Unies, pour déployer une force adéquate à Brazzaville.

(Signé) El Hadj Omar BONGO

-----